

Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 2/2022
relatif au réaménagement de la place de la salle de gym.
Demande de crédit de CHF 63'000.-

Rapport de la commission d'urbanisme

Mesdames et Messieurs,

Pour ce préavis, la Commission d'urbanisme, est composée de:

- Monsieur Jan Draper, président
- Monsieur Dominique Pioletti, membre
- Monsieur Antoine Du Pasquier, suppléant
- Monsieur Grégory Beth, membre

A été élargie de:

- Monsieur Jean Gnaegi, membre
- Madame Anna Buzzi, membre

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 24 février 2022 à la maison de commune de Buchillon ainsi que le 02 mars 2022 à la place de la salle de gym en présence du municipal Pierre-Frédéric Guex mandaté pour l'élaboration et le suivi de ce projet, pour une séance d'échanges et de questions.

Vos serviteurs ont pu poser toutes les questions nécessaires relatives au préavis ; questions auxquelles nous avons reçu des réponses précises. Nous remercions vivement Monsieur Pierre-Frédéric Guex.

La Commission d'urbanisme a aussi reçu en date du 28 février les observations de M. Gossweiler relayant des craintes de parents d'élèves concernant des aspects de la sécurité du projet. Nous le remercions vivement pour sa contribution.

1. Rappel du préavis:

La municipalité propose de rénover les bancs ainsi que l'éclairage de la place de la salle de gym mais aussi de reconsidérer l'attractivité de cette place en incluant une arborisation d'une surface actuellement bétonnée et en remplaçant les planchers en bois par un revêtement du

même type que celui de l'allée de Luna. La municipalité a sollicité plusieurs entreprises et l'enveloppe financière est actuellement estimée à CHF 63'000.

2. Discussion:

La commission d'urbanisme a abordé de nombreux points avec Monsieur Pierre-Frédéric Guex dont la sécurité et l'esthétisme du projet. Les différentes possibilités de rénovation proposées par les entreprises ont été revues.

L'utilisation de cette place par le public ainsi que les futurs coûts d'entretien qui seront engendrés par l'arborisation du projet ont également été abordés.

Toutes les réponses ont été apportées et la commission salue le projet tout en émettant quelques recommandations.

3. Conclusion :

La rénovation et le remplacement des éléments en bois de la place sont nécessaires au vu de l'état de détérioration actuel.

Toutefois la commission d'urbanisme recommande de rester sur des éléments en bois et de ne pas utiliser de granit pour les bancs pour des raisons de sécurité, ceci au vu de la fréquentation régulière de la place par des enfants.

La commission recommande également de rester sur un éclairage indirect pour encore des raisons de sécurité et également de pérennité.

Enfin la commission approuve le projet d'arborisation et le remplacement des planchers en bois qui améliorera l'attractivité de la place pour un coût raisonnable.

La commission d'urbanisme propose au Conseil communal de remplacer les plaques en granit par du bois et de maintenir un éclairage indirect. Elle pense que le budget final devrait rester globalement dans la même enveloppe budgétaire soit CHF 63'000.

Elle demande à la Municipalité, si elle peut modifier le projet dans ce sens.

Si oui, la commission propose d'amender le texte des décisions du conseil communal comme suit:

- 1) D'adopter le préavis 2/2022 avec les modifications suivantes:
 - a) remplacer les plaques de granit par du bois,
 - b) maintenir un éclairage indirect

Le reste des décisions est inchangé

Buchillon, le 11 Mars 2022

Pour la commission d'urbanisme

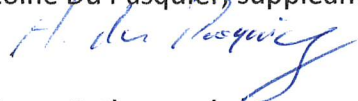
Jan Draper, président



Dominique Pioletti, membre



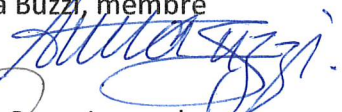
Antoine Du Pasquier, suppléant



Grégory Beth, membre



Anna Buzzi, membre



Jean Gnaegi, membre

